

1.2.3. Accès intérieur au sous-sol

Menuiseries extérieures :
Soupiraux de 0,80 x 0,60 en sapin du pays, quincaillerie, vitrage simple

Porte de garage métallique basculante 240 x 200

Escalier en B.A. de 0,95 de large

Total forfaitaire chapitre I estimé à francs

II. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

DE LA CONSTRUCTION

2.1. Murs et cloisons

a) Panneaux-murs

Ce sont des éléments de grande longueur, jusqu'à 10 m et de 2,50 m de hauteur

L'ossature est constituée

- de montants principaux de section 120 mm selon statique tous les 1,25 m et 1 montant intermédiaire .

- de traverse haute 120 x 80 mm et basse 120 x 40 mm

Les éléments de cette ossature sont assemblés par clouage

La paroi extérieure est un panneau fibres et particules de bois phénolique de 4 mm d'épaisseur, cloué. Le parement intérieur est un panneau de particules de 16 mm.

Ces parement sont cloués sur l'ossature.

L'isolant, panneau rigide de laine minérale de 100 mm d'épaisseur, est collé sur le parement intérieur du panneau extérieur après interposition de polyane 180 u.

Les menuiseries extérieures sont incorporées à la fabrication dans les panneaux-murs. A cet effet, il est rapporté dans l'ossature deux traverses qui forment encadrement de baie.

x

x

x

x

Les fenêtres sont posées en tableau, entre deux montants et ces traverses. Les pièces d'appui en bois reçoivent un habillage en alliage et aluminium.

Les fermetures, volets roulants sont posées sur chantier.

b) Refend porteur

La construction comporte toujours un refend porteur central, parallèle au faîtage. Ce refend se compose de montants 40/90, 60/90 et 90/90 aux passages. Les deux parements sont constitués par des panneaux de particules de 16 mm. Là où un percement important est effectué, le linteau de baie libre est renforcé par un fer I repris aux extrémités par deux poteaux.

c) Cloisons de distribution

Se composent de montants et de traverses 50/50. Les deux parements sont constitués par des panneaux de particules de 16 mm.

Coefficient K de transmission thermique des murs extérieurs $K_{0,36} \text{ W/m}^2 \text{ } ^\circ \text{C}$

2.2. Planchers

Haut du sous-sol

Dalle préfabriquée en hourdis creux et poutrelles de 15 mm et béton de compression de 4 cm d'épaisseur

Haut rez-de-chaussée

Caissons de plafonds de 1,25 m de large, la longueur égale la largeur de la maison. Ces caissons sont constitués par deux poutres de rive et de deux poutres centrales (45x 180), ils sont fermés en surface par des panneaux de particules CTB H de 12 mm et en sous-face par des panneaux de particules de bois de 16 mm.

L'ensemble est collé sous presse. Les poutres de rive portent sur leur face extérieure des rainures qui permettent l'assemblage avec le caisson voisin avec une fausse languette.

: Des mortaises sont placées à distance régulière
: qui permettent le passage des éclisses en acier de
: liaison.
: D'autres ancrages lient le plancher au mur de re-
: fend au moyen de tirefonds verticaux pris dans les
: éclisses d'assemblage citées plus haut.

: L'isolant thermique est placé entre les poutres au
: fond du caisson, épaisseur 150 mm, après interposi-
: tion d'un pare-vapeur

x

2.2.1. Isolation

: Coefficient moyen d'isolation thermique du plafond
: : K 0,29 W/ m2 ° C

2.2.2. Combles aménagés

: Dans le cas de combles aménagés, les parois sont
: de constitution identique à celles du rez-de-chaus-
: sée. Les plafonds et rampants sont constitués par
: des panneaux particules de 25 mm recouverts d'un
: panneau aggloméré sur lequel est posé l'isolation.
: (Laine minérale) d'une épaisseur de 150 mm.

x

: Coefficient moyen d'isolation thermique :
: K 0,25 W/ m2 ° C

2.2.3. Sous-plancher

: Sur dalle de béton de plancher est posé :
: Une feuille de polyéthylène de 180 u
: Un panneau de polystirène ép. 40 mm
: Un panneau de particules de 22 mm

x

: Coefficient moyen d'isolation thermique (y compris
: dalle hourdis creux) :
: K 0,61 W/m2 ° C

: Dans le cas de combles aménagés :
: Un panneau isolant 25 mm
: Un panneau particules 22 mm

x

2.3. Toiture

2.3.1. Charpente 2 pentes

En bois traité insecticide et fongicide

Les fermes sont constituées de ;

deux arbalétriers, poutres en I ou pleines, dressés l'un en face de l'autre et sont positionnés par emboîtement à tenons et mortaises. La liaison au faîtage est faite par goussets cloués. En partie basse, les deux arbalétriers reposent sur les poutres de caissons.

L'écartement des fermes est de 1,25 m.

Sur la charpente ainsi formée on dispose un panneau de fibres dur de 3 mm et le litelage nécessaire à la couverture en tuiles, en liteaux de 60 x 45

Le contreventement est assuré par diagonale fixée sous les fermes.

x

2.3.2. Charpente 4 pans

Même charpente que pour les toits 2 pentes. En plus : l'arêtier est constitué par une poutrelle en bois sur laquelle s'assemblent les chevrons de croupe.

x

2.3.3. Surcharge

L'exécution de la charpente sous N° 2.3.1. et 2.3.2. est prévue pour une charge de 75 kg/m². Au delà de 75 kg/m², les poutres sont renforcées.

x

2.3.4. Pointes de pignon

Pour toiture à 2 pentes les pointes de pignon sont constituées par des montants et traverses de 60/90 et 45/90. Sur cette ossature ainsi formée, on dispose un panneau de fibres dur de 3 mm, ainsi qu'un contre-lattis et lattis recevant le revêtement en lambris de bois de 18 mm d'épaisseur. Selon région : Revêtement en contre-plaqué C.T.B.X ou amiante-ciment.

x

2.3.5. Toiture terrasse

L'ossature de la toiture terrasse est identique à la description donnée au chapitre 2.2. Plancher, haut de rez-de-chaussée.

2.3.6. Couverture

Les travaux de couverture seront exécutés conformément aux règles du code de la couverture.

x

2.3.6.1. 4 pans et 2 pentes

Les tuiles sont à emboîtement double, en ciment moulé et teinté
 Les travaux comprendront la fourniture et pose de toutes pièces spéciale et accessoires pour la finition, faîtage, arêtiers, rives, etc. ainsi que les garnitures autour des souches de cheminées et de ventilation.

x

2.3.6.2. Etanchéité

Pour une toiture terrasse, les travaux seront exécutés conformément aux normes D.T.U. N°43, l'étanchéité sera assurée par une étanchéité soudée.
 L'aération s'effectuant par les caissons de corniches, l'isolation thermique est complétée par la laine minérale contenue dans les caissons plats.
 Les travaux comprendront toutes finitions telles que remontées d'étanchéité, protection de l'étanchéité par gravier, évacuation des eaux de pluies par fourreaux, etc...

x

Coefficient moyen d'isolation thermique :
 K 0,29 W/ m² ° C

2.3.7. Gouttières et tuyaux de descente

Pour les couvertures en tuiles :
 Gouttières en PVC Ø 125 ou 150 suivant type de maison, fixées par supports

x

Tuyau de descente en PVC de Ø 100 avec colliers, idem pour toit terrasse

x

Dauphin en fonte ou PVC

x

2.4. Escalier

Les maisons avec toiture de 38° et plus sont équipées d'un escalier en bois macoré verni et main courante en bois fixée sur séparation

x

2.4.1. Escalier escamotable

Les maisons avec toiture inférieure à 33 ° sont équipées d'un escalier escamotable.

x

5. Menuiseries		
2.5.1. Menuiserie extérieure	Fenêtre et porte-fenêtre, cadre dormant en pin et alu anodisé, partie ouvrante en pin, joint d'étanchéité à lèvres, ouvrant oscillant battant, vitrage triple isolant (K 1,9 W/ m² ° C), peinture ivoire laquée au four. Galleries de rideaux triple rails avec crochets à toutes les fenêtres et portes-fenêtres. Porte d'entrée à un battant ou un battant plus partie fixe suivant type de maison. Exécution en bois et alu éloxé 45 mm d'épaisseur pour cadre dormant et partie ouvrante. Double vitrage isolant.	x
2.5.2. Menuiserie intérieure	Porte intérieures à 1 ou 2 vantaux, portes pleines de 37 mm d'épaisseur, en macoré verni, poignées et béquilles éloxées, riches Anuba, lèvres plastiques pour silencieux. Portes vitrées en verre Listral Butée de porte dans chaque pièce. Plinthes plastiques avec talon Baguettes moulurées sous plafond au pourtour de toutes les pièces.	x
2.5.3. Volets roulants	Volets roulants en plastique, mini-profil, enroulement axe alu, enrouleur à sangles, y compris les caissons.	x
2.5.4. Vitrerie	Fenêtres et portes-fenêtres : triple vitrage isolant Porte d'entrée : double vitrage isolant Portes intérieures : verre Listral	x
2.5.5. Quincaillerie	De qualité, égale au label SNFQ	x

2.6.	Equipement	
2.6.1,	Installation cuisine	Evier en tôle d'acier inoxydable chrome nickel 18/10 avec 2 bacs et 1 égouttoir. L'évier est équipé avec robinetterie chromé pour eau chaude et froide avec bec déverseur mobile, douchette et siphon. Meuble sous évier stratifié. Ameublement cuisine 4 couleurs au choix comprenant Meubles de rangement haut et bas en stratifié Plaque électrique incorporée, 4 feux dont 2 avec thermostat. Four électrique encastré avec thermostat Hotte aspirante avec évacuation mécanique Réfrigérateur 160 ou 242 litres (suivant type de maison) incorporé avec compartiment basse tempé- rature 22 litres 3 étoiles, dégivrage automatique avec évaporation de l'eau de dégivrage Table de travail en stratifié.
2.6.2.	Installation salle de bain	Baignoire en tôle émaillée encastrée, avec robinet mélangeur eau chaude et froide, pomme shampooing et flexible. Lavabo en porcelaine vitrifiée, dimension 65 x 54 posé sur consoles, bonde, robinet mélangeur eau chaude et froide, siphon en laiton chromé Glace sanitaire 65 x 40 en Mirodur Etagère en verre fumé Porte-serviettes à 2 branches en acier chromé Bidet en porcelaine vitrifiée avec eau chaude et froide.
2.6.3.	Installation W.C.	Cuvette de W.C. en grès cérame comprenant abattant et couvercle en matière plastique, réservoir de chasse bas en matière plastique. Lave-mains de 50 de large en porcelaine vitrifiée posé sur consoles, bonde, robinet eau froide, si- phon en laiton chromé Glace sanitaire 50 x 39 en Mirodur Etagère en verre fumé Porte-serviettes à 2 branches en acier chromé

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

2.6.4. Salle d'eau étage

: Dans le cas de combles aménagés ;
 : Salle de bain comprenant : baignoire encastrée
 : lavabo de 60 x 54
 : Glace sanitaire
 : étagère
 : porte-serviettes
 : Cuvette de W.C. avec réservoir de chasse
 : Exécution identique comme au chapitre 2.6.2. et
 : 2.6.3.

x

2.6.5. Chauffage :

: Sur option

2.6.5.1. Chauffage électrique

: Chauffage électrique intégré avec ventilation méca-
 : nique contrôlée
 : Convecteurs muraux avec thermostat incorporé
 : Production d'eau chaude par chauffe-eau électrique
 : de 200 L.
 : La contenance est portée à 300 L dans le cas de
 : combles aménagés

x

2.6.5.2. Chauffage au mazout ou gaz

: Installation de chauffage avec production d'eau
 : chaude sanitaire comprenant ;
 : - chaudière d'une puissance adaptée à la dimension
 : de la maison et aux conditions climatiques
 : - brûleur mazout ou gaz
 : - collecteurs et vannes
 : - tuyauteries de distribution en P.V.C. noyées dans
 : le sous-plancher
 : - radiateurs en aluminium, peinture laqué au four
 : avec thermostats incorporés.
 : - thermostats réglant la mise en marche automatique
 : de la chaudière
 : - cuves du sous-sol avec jauge, ventilation, tuyau
 : de remplissage (avec chauffage mazout uniquement)
 : L'installation est livrée en état de marche, com-
 : pris tous travaux de raccords et de réglages

x

2.6.6. Conduits de fumée (si le mode de chauffage l'exige)

: Conduits de fumée en boisseaux réglementaires de
 : terre cuite ou de pouzzolane, section 20/20 et
 : 14/20, avec sortie extérieure de souche, enduit
 : ciment, chapeau, etc...

x

Les enchevêtrures et les trémies pour le passage des conduits de fumée seront établies en plafond et en charpente conformément aux conditions imposées pour que toutes les pièces de bois soient à distance réglementaire du feu.

2.6.7. Ventilation

2.6.7.1. Ventilation mécanique

Ventilation mécanique contrôlée par extracteur réglable, amenée d'air dans les pièces principales et reprise de l'air vicié dans les pièces techniques en cas de chauffage électrique intégré.

2.6.7.2. Ventilation naturelle

La cuisine et la salle de bain seront pourvues d'un dispositif de ventilation naturelle permanente, comportant une ouverture de 150 cm² en partie basse pour l'amenée d'air, une évacuation de même section en partie haute située au moins à 2 m du sol, ces ouvertures seront munies de grilles non obturables.

2.6.7.3. W.C.

Dans le W.C., le renouvellement d'air se fait par l'intermédiaire d'un extracteur auto-réglable. L'appel d'air frais se fait par le jeu laissé sous la porte.

2.6.9. Evacuations

Evacuation des eaux vannes et usées par tuyaux P.V.C. au rez-de-chaussée et étage, posés à la verticale jusqu'à la dalle basse du sous-sol.

Au sous-sol

2.6.10. Electricité

Tableau-fusible placé dans l'entrée
Installations suivant cahier des charges et label PROMOTELEC.

Puissance de l'installation 11KW à 15KW suivant type de maison

Appareillage type extra-plat USE

L'installation comprenant au minimum :

Séjour : 1 point lumineux 5 prises confort 10 A + prise télé

Chambre parents : 1 point lumineux 4 prises confort 10 A
 Chambre : 1 point lumineux 3 prises confort 10 A
 Cuisine : 2 points lumineux 4 prises confort 10 A
 1 prise confort 32 A boîte terminale
 Entrée : 1 point lumineux 1 prises confort 10 A
 Bain : 2 points lumineux 1 prise confort 10 A
 Dégagement : 3 points lumineux 3 prises confort 10 A
 Cuisine ou bain : 1 prise confort 2 x 16 A machine à laver
 Porte d'entrée : 1 sonnette

Mise à la terre : toutes les prises de courant et dans la salle de bain toutes les pièces métalliques.

2.6.11. Revêtements

2.6.11.1. Revêtement extérieur

Amiante-ciment

Le revêtement amiante-ciment est placé en usine
 Les plaques stabilisées et comprimées de 8 mm d'épaisseur sont vissées avec des vis en alliage d'aluminium, à tête fraisée sur des listeaux de 32 mm, rapportés sur le parement.
 La ventilation verticale de la paroi est assurée par le vide entre listeaux
 En usine, le revêtement reçoit :
 - une couche d'apprêt
 - un crépis épais passé au rouleau
 La couche de finition par peinture au latex est passé sur chantier.

Briques

Mur en briques de 10 cm d'épaisseur, briques de parement de 60 x 100 x 210, scellées au mortier de ciment 200 kg/m³ selon règles D.T.U. maçonnerie, B.A., plâtrerie.
 Un vide d'air ventilé de 40 mm est ménagé entre ce mur et la paroi interne.
 L'ancrage est obtenu par des fers plats fixés à l'ossature des murs et à la charpente en pignon.
 Les briques de parement reposent sur les murs du sous-sol semblables mais complémentaires à celles décrites au chapitre 1.2.1. murs sous-sol.

x

x

x

2.6.11.2. Revêtement intérieur

Pièces humides

Cuisine : Revêtement du sol en carrelage grès cérame
collé sur sous-plancher suivant chap. 2.2.3:

x

Carreaux de faïence au droit de l'évier

x

Carreaux de faïence entre les meubles de
rangement haut et bas.

x

Salle de bain :

Rez-de-chaussée : carrelage en grès cérame sur
support étanche

x

Pourtour salle de bain : carreaux
de faïence sur 1,60 m de haut.

x

1er étage

: Plastifeutre sur sous-plancher
chapitre 2.2.3.

x

Pourtour carreaux de faïence sur
environ 1,60 m de haut.

x

W.C. : Carrelage en grès cérame sur support étanche

x

Lave-mains et carreaux de faïence - sauf
modèle 80 -

Un distributeur de papier hygiénique est posé

La partie peinte des pièces humides : cuisine, salle
de bain, W.C. est faite par une couche de laque
glycérophthalique

x

Pièces sèches

Entrée : carrelage grès cérame collé sur sous-plan-
cher suivant chapitre 2.2.3.

x

Dégagement, séjour, chambres : tapis moquette T3

x

Dégagement, chambres étage : tapis moquette T3

x

Sur les murs, papier peint de qualité courante collé
Sur plafonds, deux couches de peinture vinylique
mate blanche.

x

Menuiseries extérieures : pour les peintures voir chapitre 2.5.1.

x

Menuiseries intérieures : pour les peintures voir chapitre 2.5.2.

x

2.7.1. Escalier d'accès

En B.A. se composant de 4 marches de 1,20 de large
Marche revêtement chape talochée et bouchardée,
Contremarche enduit feutré

x

III BRANCHEMENTS

3.1. Eau

Entre compteur en sous-sol et canalisation du concessionnaire

x

(Ces travaux doivent être faits par E.D.F.,

3.2. Gaz

Entre tableau en sous-sol et canalisation du concessionnaire

x

(E.G.F. et régie communale des eaux,

3.3. Electricité

Entre tableau-fusible situé dans l'entrée et la canalisation de distribution publique

x

(leurs descriptions et leurs coûts seront fournis par l'organisme sus-indiqué.

Montant total du prix convenu pour l'ensemble des ouvrages F